



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

**AVIS PUBLIC / AVIS DE PROMULGATION**  
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 085-2022, 086-2022 & 087-2022

Avis public est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 7 février 2022:

- Règlement 085-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- Règlement 086-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- Règlement 087-2022 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux).

DONNÉ À SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 18<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2022.

**Katherine Beaudoin, Avocate**  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h et 17 h, le 18 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 février 2022.

Katherine Beaudoin, Avocate  
Directrice générale et greffière-trésorière